



Ville de Vevey  
Municipalité  
Rue du Lac 2  
1800 Vevey

Conseil communal Vevey - Séance du 4 septembre 2025

**Retrait de préavis N° 28/2025 de la Municipalité :**

**« Augmentation du taux d'activité des Municipales et Municipaux à 60% au 1er juillet 2026 »**

### **Retrait du préavis N° 28/2025 – Informations**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous informe que, lors de sa séance de ce jour, elle a décidé de **retirer le préavis N° 28/2025**, intitulé « **Augmentation du taux d'activité des Municipales et Municipaux à 60 % au 1er juillet 2026** », conformément à l'article 116 du Règlement du Conseil communal (RCc).

La Municipalité a pris connaissance et entendu les différentes remarques et arguments exprimés en Commission ad hoc et en Commission des finances.

La Municipalité reviendra, le cas échéant, en cours de législature prochaine avec une proposition retravaillée. Elle souhaite notamment rappeler les éléments saillants issus des discussions avec les commissions du Conseil communal :

- Manque de recul au moment de la proposition de réduction du taux de 60 % à 50 % en début de législature : le contexte (COVID, fête des Vignerons, manque de ressources, crises internes) rendait la comparaison avec les législatures précédentes difficile.
- Constat actuel : le mandat de Municipal·e est en réalité une activité principale, avec des horaires irréguliers et des sollicitations nombreuses, difficilement conciliable avec une autre activité professionnelle. L'implication de la Municipalité peut paraître importante, mais elle est nécessaire au pilotage des politiques publiques et au suivi des services et projets. De même, en tant que Ville-centre et chef-lieu, limiter les délégations régionales (et donc les représentations) n'est pas une option.
- Transparence : l'objectif était d'informer clairement les futures candidates et candidats à la Municipalité sur l'investissement réel requis par la fonction.

Nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos cordiales salutations.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Au nom de la Municipalité  
le Vice-Syndic la Secrétaire a.i.

  
Pascal Molliat

  
Chloé Milner

